

Juillet 2006

Réalisé grâce aux cotisations des syndiqués

N° 33

Tout semble fait pour couler la Régie.

Que se passerait-il si tous les Traminots (roulants, techniques ou administratifs) partaient tous en même temps en vacances....?

Les patrons et les élus de droite crieraient au scandale, ils accuseraient les Traminots d'irresponsabilité, d'inconscience, il les qualifieraient d'enfants gâtésils les accuseraient de mettre en péril le Service public.....!

Eh bien que constatons nous cet été :

Une grosse majorité des responsables du GIAT sont en vacances tous en même temps.....

La Régie gêne le Président du SMTC, Jean-Luc Moudenc, Maire UMP de Toulouse, il s'acharne contre elle depuis des mois.....ça nous le savions.

Mais voir aujourd'hui une telle légèreté de la part des directeurs laisse sans voix !

Quelle crédibilité auront-ils, ces mêmes responsables, lorsqu'ils refuseront de donner aux conducteurs le week-end précédent les congés annuels, lorsqu'ils expliqueront qu'il n'y a pas de jour férié disponible, que l'intérêt du Service public passe avant les convenances personnelles.....!

Ils appliquent toujours le

« Fais ce que je dis pas ce que je fais! »

Plus de 150 bus sont arrêtés, le Service public est au bord de l'asphyxie, mais les directeurs ne semblent pas s'en émouvoir, cette année comme par hasard ils ont décidé de partir ensemble en vacances.

Tout semble fait pour couler la Régie.

Nous avons compris que Connex, qui a été écarté en début 2006, possédait avec le Maire de

Toulouse et le directeur M. Murat ses plus grands supporters, mais Connex en possède-t-il beaucoup d'autres dans l'entreprise....on peut légitimement se poser la question ?

Ce que l'on vérifie clairement au quotidien, c'est que la politique d'entreprise mise en œuvre par la direction de la Régie est la même que sous l'ère Connex, la même que sous SEMVAT:

- rentabilité et productivité sont les principales préoccupations des directeurs, le service aux usagers, la sécurité passent au second plan !

Rien n'a changé, la direction de la régie se comporte comme si elle devait rémunérer des actionnaires.

La précarité s'installe avec l'utilisation des contrats intérim, la course à la rentabilité est toujours de mise, la réduction d'effectif la règle, la sous-traitance s'accélère (180% d'augmentation des KM pour les TAD en 2007), la pression sur les Traminots s'accroît encore, les conditions de travail se dégradent.

Suite page 8

SOMMAIRE

Page 2 : Services techniques

Page 3 : Sanctions contre la CGT

Page 4 : Salaires et climatisation

Page 5 : Canicule et droit de retrait

**Page 6 : Déclaration de Bernard Thibault
Comité d'Entreprise 30 juin**

Page 7 : Financement de la protection sociale

Depuis quelques temps dans les services techniques et en particulier à l'atelier central, beaucoup de choses portent à croire que l'on veut détériorer un service qui tourne... a peu près bien.

Nos responsables pensent qu'en diminuant les effectifs et en augmentant la périodicité des visites bus, la qualité de l'entretien s'améliorera.

Domage que nos responsables choisissent d'appliquer à la lettre la politique libérale mise en place par Connex.

Ils refusent de prendre en compte la notion de qualité et de service public car à l'évidence ils préfèrent augmenter la charge de travail individuelle en diminuant le nombre d'agent ?

A l'atelier central en peu de temps, une baisse de l'effectif a été conséquente

- ⇒ non remplacement des personnes partis en retraite
- ⇒ non remplacement de notre camarade décédé au mois de décembre
- ⇒ non remplacement du chef d'équipe parti au contentieux
- ⇒ et enfin le licenciement abusif d'un agent mécanicien parti après seulement trois mois de boîte

S'en est assez de toute cette débandade dans les services techniques qui détériore nos conditions de travail et ne permet plus d'assurer la sécurité dû aux usagers des services publics.



La direction démontre et affiche sa réelle volonté: détruire à petit feu les services techniques.

Nos responsables, la main sur le cœur, déclarent le contraire ils affirment vouloir faire fonctionner l'atelier.



Malheureusement ils démontrent tout le contraire.

Dans le cadre de la mobilité interne, un camarade irait travailler à l'atelier métro.

La logique voudrait que l'on embauche immédiatement un soudeur pour le remplacer, puisque le salarié en attente de sa nomination définitive est déjà affecté au service entretien bâtiments à Montaudran

La logique qui se dessine laisse entrevoir une véritable suppression de poste, puisque le travail de soudure se fait dorénavant en dehors de l'atelier central.

La direction déclare ne pas vouloir supprimer les services techniques, mais au quotidien nous constatons qu'elle s'organise pour les fragiliser.

Dans quelques mois elle déclarera sans sourcilier :

« Nous devons maintenant supprimer les services techniques qui sont incapables de faire face à la demande, la seule solution qui sera alors proposée : la sous-traitance ».



Le 30 mai, les salariés des services techniques distribuèrent un tract sur la voie publique à la sortie des bus sur les sites du Giat et d'Atlanta.

Outre les problèmes d'habillement, de DRC et de conditions de travail, ce tract dénonçait le sous effectif dans ce service.

La direction refuse de remplacer les agents partis à la retraite, muté, décédé ou licencié elle refuse de rétablir les équipes à 10 agents à Atlanta puisque Connex avait déjà commencé un « dégraissage » dans ce secteur de l'entreprise en réduisant à 9 le nombre d'agent par équipes.

La direction décide alors de convoquer 17 salariés (15 du Giat et 2 d'Atl dont un conducteur) à des entretiens préalables en vue de sanctions disciplinaires (mise à pied voire licenciement).

La démonstration est faite que le syndicalisme et les actions de la Cgt dérangent la direction.

Lorsqu'une véritable action collective est menée dénonçant les agissements de la direction, elle n'hésite pas une seconde à menacer de sanction la CGT et ses militants.

A côté de cela, d'autres ont tout les loisir à faire n'importe quoi sans être nullement inquiétés

La CGT n'acceptera aucune sanction et a mis déjà toutes ses instances départementales et nationales dans l'action.

La CGT demande également à toutes les organisations syndicales de Tisséo Réseau Urbain de réagir fortement pour qu'aucune sanction ne soit prise et que soit respecté l'exercice du droit syndical.

Les organisations syndicales de Tisséo doivent s'unir et condamner de telles pratiques qui remettent en cause les droits syndicaux et les droits de l'homme.

Réagissons fortement pour que cesse cette politique répressive.

La CGT vous soumettra une pétition pour exiger l'abandon de toutes poursuites et de toutes sanctions.

Toutes les Traminotes et les Traminots s'uniront autour des valeurs solidaires qui sont la culture et le reflet des luttes des salariés des Transports Urbains Toulousains en signant cette pétition .



Déjà, les syndicats Cgt des réseaux urbains de Rennes, Citram Pyrénées, Metz, Angers, Montluçon, Besançon, Sète, Lyon, Bordeaux, Valenciennes, St Nazaire, Évreux, Le Mans, la RATP, Nantes, Dijon Annemasse, Marseille...

Les syndicats Cgt des entreprises du GIAT, des Douanes, SFR, Cegelec, la SNCF, Microturbo, UGICT CGT 31, la Mairie de Toulouse, La Poste 31, Météo France, Réalix Technologies et Les retraités de la Métallurgie, ont adressé des motions de protestations et condamnent la répression syndicale contre la CGT et ses militants et sympathisants.

PARLONS SALAIRE...

Au 1er juillet, le gouvernement a revalorisé le SMIC de 3,05% portant ainsi le taux horaire brut à 8€27 pour 151h67 de travail.

Bien heureux les salariés de l'inter urbain qui ont, grâce à leur mobilisation, obtenu 3% au 1er janvier, coefficient 215 pour les conducteurs au 1er octobre et la prime de vacances au 210.

A Tisséo Réseau urbain, Le cahier revendicatif initial de l'inter syndicale était bien de 3% au 1er janvier et la prime de vacances au 210...prime de vacances qui serait purement et simplement un 14ème mois .

Malheureusement, si les organisations syndicales n'avaient pas rangé les armes sans combattre nous aurions pu bénéficier d'augmentation de salaire conséquente.

Seule, la CGT avait proposé une action

pour revendiquer de meilleur salaire. Aujourd'hui, avec une augmentation de 2,5% en trois fois (moyenne pondérée à 1,33 au 1er janvier) nous constatons toutes les difficultés que nous rencontrons pour supporter les augmentations d'électricité, du gaz et du prix des carburants, sans parler des loyers, des assurances et produits courants.

La CGT considère que les négociations salariales ne sont pas clôturées et qu'elles doivent être renégociées rapidement pour conclure un accord au seuil minimum du SMIC.

La CGT est prête à défendre et à construire une action unitaire sur les salaires.

La CGT invite les organisations syndicales signataires a dénoncer rapidement l'accord salarial et à se rencontrer dès la rentrée pour revendiquer de réelles augmentations salariales et construire ainsi l'unité d'action et le rapport de force indispensable pour aboutir.

Problème de clim n°1

Depuis plusieurs semaines, les salariés du point de vente du Capitole travaillent dans des conditions très difficiles.

La climatisation est en panne et tous les systèmes de substitution sont défectueux.

La CGT a visité le jeudi 20 juillet ce point de vente et a constaté dans quelles conditions les salariés devaient travailler.

La CGT avait déjà alertée la direction le 19 pour

qu'une solution soit rapidement trouvée. En attendant que le réparateur dépanne le système de climatisation dans les prochains jour, la CGT a exigé qu'un ventilateur soit mis à disposition des salariés pour bénéficier au moins d'un peu d'air.

La CGT a précisé également que le prix d'un ventilateur n'excédait pas 30 euros et qu'il était anormal et irrespectueux de ne pas avoir pris la solution de remplacement du matériel défectueux.

En tout état de cause, si les problèmes persistent, la CGT se rendra sur place pour apporter son soutien aux salariés.

Problème de clim n°2

Une panne de climatisation est intervenue dans les bureaux d'Atlanta, la température dans les bureaux est vite devenue insupportable.

Très rapidement, la direction de dépôt d'Atlanta a remué « ciel et terre » pour faire réparer la climatisation (sans recours à un appel d'offre).

La Cgt aurait souhaité que la même rapidité de réaction s'exprime pour faire réparer la clim du point de vente Capitole et pour les conducteurs.

Ce que nous pourrions dire, c'est que cette panne de clim intervenue dans les bureaux

tombe à pic pour faire prendre conscience aux responsables de ce que vivent les Traminots au quotidien en cette période de canicule.

Mais cela ne semble pas suffisant puisque il aura fallu l'intervention écrite de la Cgt pour qu'une première prise en compte de la chaleur intervienne.

Certes, des bombes d'eau ne seront pas suffisantes, il faudrait aussi adapter les TM à la situation, fournir à tous les terminus un lieu de repos frais, avec de l'eau fraîche.

Infos canicule...

Le 18 juin la CGT informait par voie de tract des dégradations des conditions de travail par rapport au forte température.

Les TM tendus et les pressions de certains régulateurs pour repartir à peine arrivée sur un terminus ne sont pas de nature à les améliorer.

Une note de la médecine du travail affichée dans les kiosques et distribuée à l'encadrement, avait fort judicieusement anticipé les risques de forte chaleur et préconisé quelques recommandations.

La direction quant à elle n'a pris aucune mesure pour assurer la sécurité des salariés et n'a même pas daigner octroyer un temps de pause graphique sur les TM, ni une INFO adressée aux conducteurs pour leur recommander d'exercer leur métier en toute sécurité.

Bien au contraire, la direction savait pertinemment qu'un grand nombre de bus seraient arrêtés par le manque de pièces et s'est quand même « gargarisé » d'annoncer que 80% du réseau serait équipé de bus climatisé!!!

Alors que faire?

L'action individuelle, l'action collective?

L'action collective unitaire permet de dénoncer les mauvaises conditions de travail, la durée, l'amplitude, les équipes coupées, les horaires, les TM...etc. c'est la grève !

Dans notre entreprise, nos conditions de travail sont conformes aux accords en vigueur: 7h40 de temps de travail, amplitude à 14heures, officialisation des équipes coupées 1 et 2, équipes de matinée pouvant

finir après 14h, coupure non payée au-delà de 45 mns..

Seule la CGT n'a pas signé cet accord d'avril 2003, car à l'époque nous avons déjà compris que cet accord était élaboré pour préparer la restructuration du réseau à l'ouverture de la ligne B.

Dernièrement, l'accord sur les équipes dépôt/dépôt serait un bon accord s'il n'avait pas augmenté le temps de travail de ces équipes

Un bon accord aurait imposé de conserver le même temps de travail et d'inclure à l'intérieur de l'équipe le temps nécessaire pour les haut le pied.

Le dépôt/dépôt oui, mais sans augmentation du temps de travail.

Les dépôts/dépôts ne sont pas un cadeau du patron, ce sont bien les conducteurs qui se les payent !!!

L'action individuelle existe, elle est reconnu par le code du travail. Cela s'appelle :

LE DROIT DE RETRAIT.

Ce droit a été crée pour qu'un salarié puisse individuellement réagir face à une situation présentant un danger grave ou imminent pour sa vie ou sa santé.

Aucune sanction, aucune retenue sur salaire ne peut être prise à l'encontre du salarié du fait que celui-ci se retire d'une situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé (art. L.230-2 et suivants, L.231-8 et suivants du Code du travail).

Vous êtes tout à fait en droit de vous retirer, en restant au kiosque qui est votre lieu de travail face à

la chaleur à l'intérieur du bus et à ses conséquences: fatigue, torpeur, maux de tête, déshydratation, forte sudation... Pour cela il suffit de prévenir la hiérarchie (Régulateur, contrôleur, RL, RCV...) et de prendre le temps nécessaire dans un endroit frais pour pouvoir récupérer afin de reprendre le cas échéant le service.

Par contre, des préavis sont utilisés depuis maintenant plus de 3 ans, mais aucune amélioration sur les conditions de travail.

La grève pour être efficace doit être collective, individuellement elle pénalise plus le salarié que l'entreprise.

Par contre en utilisant le droit de retrait, l'employeur une fois informé de la situation, est dans l'obligation de donner les instructions nécessaires pour permettre aux salariés de se mettre en sécurité.

Par conséquent, le droit de retrait impose aux directions de trouver les solutions pour dans notre cas, nous permettre d'exercer notre métier en toute sécurité et dans des conditions acceptables.

Malheureusement, la canicule a déjà fait des victimes et notamment un salarié victime d'hyperthermie maligne.

Perdre la vie au travail est inacceptable, d'autant qu'un plan national canicule est activé depuis juin.

Certains patrons, des groupes financiers et les actionnaires considèrent les salariés comme un coût et une marchandise et non comme une ressource humaine...

Les Traminots peuvent vérifier qu'ils sont eux aussi considéré comme une marchandise qui

A cette occasion, j'ai réaffirmé que j'avais toujours eu **une seule et même secrétaire** depuis mon premier mandat de Secrétaire général de la Cgt.

Celle-ci a toujours été salariée de la confédération Cgt.

.La nouvelle exploitation médiatique de cette procédure ouverte en 2004 me conduit à apporter les précisions suivantes :

· je constate, malgré l'absence d'éléments nouveaux

.J'ai rencontré, aujourd'hui 19 juillet 2006, les policiers chargés de l'enquête relative à la gestion de la Caisse Centrale des Activités Sociales des personnels EDF et de GDF.

Ce rendez-vous a été fixé d'un commun accord. Il ne s'agissait ni d'une convocation, ni de l'audition auprès d'un juge comme je l'ai entendu dire, mais d'une étape normale dans ce type de procédure pour laquelle bien d'autres témoins ont été sollicités, **sans autant de publicité.**

Compte rendu du Comité d'entreprise du 30 juin 2006

Fonctionnement du CE:

La décision politique de donner à Connex en 2005, la gestion des transports urbains toulousains a divisé l'entreprise puisque l'activité de l'interurbain est restée à la Semvat.

La Semvat, suite à la séparation, a organisé des élections professionnelles pour élire ses propres représentants en Délégué du Personnel et en Comité d'entreprise.

Le CE Connex a, quant à lui continué à fonctionner sans véritablement se préoccuper de la situation juridique qui d'écoulait de cette séparation d'entreprise.

En décembre 2004, la CGT alertait déjà les élus du Comité d'Entreprise sur ce vide juridique qui ne permettait pas au CE de Connex de continuer à gérer des biens qui ne lui appartenait pas.

La Cgt avait proposé à l'ensemble des organisations syndicales de construire une unité syndicale pour apporter définitivement une réponse à cette situation compliquée.

Comment : en définissant qui est le véritable propriétaire des biens (le CE Semvat ou le CE Connex) et en faisant un accord inter-CE qui

seul pouvait permettre un fonctionnement en toute légalité.

Malheureusement les élus en place ont refusé de voir la réalité des faits, ils ont fait comme si rien ne s'était passé, ils ont continué à faire fonctionner le CE-Connex dans une forme d'illégalité.

Le plus grave c'est que les organisations syndicales en charge des CE (FO pour l'un et Sud pour l'autre) sont incapables de s'entendre et de travailler dans le seul intérêt des Traminots.

Nous sommes toujours dans une impasse qui devrait se terminer maintenant devant les tribunaux.

Cela occasionnera des frais supplémentaires inutiles, pour le budget du CE, puisque depuis 2004 la Cgt propose une solution satisfaisante pour tous.

Conditions de travail:

La CGT s'est opposée à la direction du réseau qui une fois de plus tentait de passer en force des modifications de conditions de travail.

(organisation du travail des maîtrises, horaires de travail pompistes)

La direction a pris la mauvaise habitude de ne pas respecter les instances que sont le CHSCT et le CE.

Sur les conditions de travail le CHSCT doit être systématiquement consulté pour toute modification.

Sans l'intervention de la CGT la direction faisait passer la pilule tranquillement sans passer devant le CHSCT.

La direction du réseau est donc obligée d'attendre le CHSCT extraordinaire du mois d'août qui donnera son avis sur les modifications proposées par la direction.

Une fois l'avis émis par le CHSCT, la direction devra, comme le prévoit la loi consulté et non pas simplement informé le CE.

Mutuelle

La direction a précisé qu'effectivement un accord spécifique gérait les cadres, et qu'en aucun moment de liens existaient entre le contrat couvrant les cadres et celui couvrant les ouvriers.

Cette précision faisait suite à une publication d'un tract expliquant

et avant que la justice n'ait eu à conclure sur le dossier dont elle est saisie, que plusieurs médias continuent de procéder par amalgame en s'efforçant de jeter le discrédit sur la Cgt, sur l'institution sociale au service des électriciens et gaziers et désormais sur les entreprises publiques EDF et GDF « coupables de largesses » à l'égard des fédérations professionnelles ;

il m'apparaît de plus en plus évident que certains cherchent ainsi à légitimer par un biais grossier la privatisation de GDF puis d'EDF à laquelle

s'opposent la Cgt, les salariés et de nombreux élus politiques.

Aujourd'hui même la Direction de GDF se paie une campagne de communication onéreuse dans les principaux quotidiens pour vanter sa propre privatisation. Un comble !

N'ayant rien à dissimuler, c'est donc tout à fait serein que je sors de cet entretien plus déterminé que jamais dans la défense du service public des entreprises EDF-GDF, au côté des électriciens et gaziers et de la population. .

La Cgt demande l'ouverture immédiate de débat sur la réforme du financement de la protection sociale

La Cgt estime que la réflexion ne peut pas être cantonnée aux cercles d'initiés et la décision prise dans la précipitation.

Il est urgent d'ouvrir le débat public et institutionnel sur la réforme du financement de la Sécurité sociale.

Ce débat est aussi nécessaire pour clarifier les enjeux des futures élections des caisses de la Sécurité sociale.

Suite aux vœux présidentiels concernant la réforme de l'assiette des cotisations sociales dites patronales, un groupe de travail inter-administratif a été créé pour examiner diverses pistes.

Le Conseil d'orientation pour l'emploi (COE) a été saisi par le gouvernement pour donner son avis sur les travaux de ce groupe technique.

Cet avis est maintenant disponible, après plusieurs mois de travail auquel ont contribué les membres du COE, dont la Cgt.

Cet avis fournit une synthèse des pistes examinées par le « groupe inter-administratif » et des débats au sein du COE.

La Cgt qui réclame une réforme depuis plus de vingt ans se félicite que les responsables politiques aient enfin

reconnu cette nécessité.

Celle-ci s'impose car le système existant, et notamment la multiplication des exonérations de cotisations sociales, a fragilisé le financement de la Sécurité sociale sans résoudre les problèmes du chômage et de la faiblesse de l'emploi.

La Cgt apprécie les travaux du groupe inter-administratif, ainsi que ceux du COE. Toutefois, elle ne partage ni le point de vue du groupe technique, ni la totalité de l'avis du COE.

Les travaux du groupe d'experts s'inscrivent dans une logique d'abaissement des cotisations sociales comme la réponse aux problèmes posés ; approche perverse et inefficace, compte tenu de l'ampleur du chômage et de la précarité.

Ce point de vue est largement présent dans l'avis du COE.

De plus, dans les travaux du groupe inter-administratif la réforme envisagée est considérée sous un angle purement technique, ce qui évacue les enjeux fondamentaux que recouvre la Sécurité sociale.

L'analyse du groupe inter-administratif s'appuie sur une approche normative critiquable qui conduit à des résultats biaisés.

Ainsi, la libre circulation des capitaux interdirait tout prélèvement sur le capital et serait défavorable à l'investissement et à l'emploi ; inversement tout allègement de prélèvements, y compris toute baisse de cotisations sociales, serait favorable à l'investissement et à l'emploi.

La Cgt soutient particulièrement trois idées avancées dans l'avis du COE.

Premièrement, le débat doit être placé dans une réflexion qui privilégie cohérence et durée.

Deuxièmement, le débat sur la réforme des cotisations sociales est indissociable du diagnostic sur les causes du chômage.

Troisièmement, il convient de continuer les travaux sur différentes pistes.

Pour la Cgt, une réforme du financement de la Sécurité sociale doit répondre à deux impératifs :

- conforter et accroître les ressources de la Sécurité sociale pour répondre aux besoins ;
- favoriser le développement d'un nouveau type de productivité faisant une place plus large au travail qualifié et bien rémunéré.

Syndicat CGT-Semvat
9, rue Michel Labrousse
31081 Toulouse Cedex
Tel 05 62 11 29 78
Fax 05 62 11 29 96
cgt.semvat@free.fr

Permanence Giat : tel / fax 2432
Permanence Métro : tel 3040
Publié sous la responsabilité
du bureau du syndicat CGT.

Suite de la page 1

Les déclarations du Président du SMTC qui dans le journal « Tisséo Info » affirme que 80% du réseau bus sera climatisé durant l'été laisse rêveur, lorsque l'on sait que sa volonté première a toujours été de mettre la Régie dans l'impossibilité de répondre à cette affirmation. Quel jeu joue-t-il ?

Tente-t-il par tous les moyens de faire la démonstration qu'une Régie publique est incapable de conduire correctement un réseau de transport ? Qu'elle est incapable, en raison de l'obligation de passer par des appels d'offres à faire face à ses responsabilités ?

Les élus de droite savaient

pertinemment que la mise en place volontairement tardive de la Régie en novembre 2005, ne laissait pas le temps pour lancer correctement les appels d'offres sur les pièces détachées et que cela handicaperait le Service public de Transport.

Mais nous pouvons douter que leur première préoccupation soit vraiment la réponse aux besoins de service public des toulousains, ils sont bien trop occupé à promouvoir leur idées ultra libérales contraire à l'intérêt collectif.

Mais leur gros problème c'est que face à aux ils trouvent une Cgt déterminée et combative.

Toutes les intimidations et les menaces de sanctions ne suffiront pas pour faire

C'est pourquoi, la Cgt estime que la cotisation doit être prélevée dans l'entreprise et non sur le consommateur, et doit tenir compte de la gestion des entreprises (masse salariale, revenus financiers) et des différences sectorielles.

Nous sommes opposés à la « TVA sociale » qui est un impôt indirect payé par le consommateur au travers d'un renchérissement des prix des biens et des services.

Celle-ci serait génératrice d'inégalités au détriment des familles modestes sans vraiment apporter un surcroît d'emploi.

Nous considérons qu'un simple élargissement de l'assiette à la valeur ajoutée n'est pas à la hauteur des enjeux, car il ne tient compte ni de la gestion des entreprises, ni des différences sectorielles.

La Cgt souhaite que le travail des experts soit approfondi dans trois directions :

- réaliser de nouvelles simulations à partir d'hypothèses alternatives ;
- réaliser, dans ce nouveau cadre, un croisement de plusieurs pistes : la modulation des taux de cotisation et l'élargissement de l'assiette aux exonérations et aux éléments de rémunération qui échappent actuellement à cotisations ;
- inclure dans l'assiette, outre les facteurs cités plus haut, les revenus financiers reçus par les entreprises et réaliser des simulations sur cette nouvelle base.

La Cgt estime que la réflexion ne peut pas être cantonnée aux cercles d'initiés et la décision prise dans la précipitation. Il est urgent d'ouvrir le débat public et institutionnel sur la réforme du financement de la Sécurité sociale. Ce débat est aussi nécessaire pour clarifier les enjeux des futures élections des caisses de la Sécurité sociale.

Je souhaite :

- me syndiquer
- prendre contact

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : Prénom.....
 Adresse.....

 Code postal..... Ville.....
 Date d'entrée.....Qualification.....

Bulletin à transmettre à un militant ou à Cgt-TU 9, rue Michel Labrousse 31081 Toulouse Cedex
E-mail cgt.semvat@free.fr - tel 05 62 11 29 78 - fax 05 62 11 29 96



**Construire l'action collective
pour gagner !**